

Créer et administrer sa compagnie de théâtre, de danse, cirque...

OCTOBRE 2021



Chèr·e·s employeurs, artistes et technicien·nes du spectacle,

Depuis plusieurs années, Movinmotion s'est donné pour mission d'accompagner les acteurs du secteur culturel (employeurs, intermittents et salariés permanents) dans leur gestion sociale. Notre seule ambition, c'est de vous libérer du temps pour exercer votre cœur de métier : la création.

Il nous a alors semblé utile de vous proposer ce livre blanc qui a pour objectif de vous accompagner lors de la création de votre compagnie. Le tout, de façon claire, accessible et entièrement gratuite !

Destiné en priorité aux entreprises et associations du secteur culturel qui veulent se structurer, nous avons la conviction que ce guide pourra également être utile à tous les artistes et technicien·ne·s du spectacle souhaitant se acquérir de nouvelles compétences professionnelles ou faire évoluer son projet professionnel.

D'autres guides sur la création de structures culturelles existent et nous n'avons pas la prétention de les remplacer, ni d'être complètement exhaustif. Nous avons simplement souhaité apporter notre pierre à l'édifice, motivés par les questions et interactions que nous avons avec vous au quotidien.

Nous tâcherons de mettre ce contenu à jour de façon régulière. Vous pouvez également retrouver sur notre [blog](#) et via notre [newsletter](#) dédiée aux employeurs de la culture, de nouveaux articles sur l'actualité du secteur.

Au nom de toute l'équipe Movinmotion, nous vous souhaitons une bonne lecture,

Jean DESPAX
Président de Movinmotion

MAIS AU FAIT, C'EST QUOI MOVINMOTION ?

Découvrez tous les services du groupe Movinmotion



Du contrat à la paie, en quelques clics

Avec un·e Chargé·e de gestion sociale dédié·e à vos côtés et une plateforme collaborative de saisie, divisez par dix le temps passé sur les embauches de vos salariés intermittents et permanents.

[EN SAVOIR PLUS](#)



L'assurance santé, en ligne et en confiance

Vous souhaitez souscrire une offre complémentaire santé ? Une offre de prévoyance inclusive ? Notre filiale Movinmotion Assurance vous accompagne pour une souscription simple, transparente et 100% digitale.

[EN SAVOIR PLUS](#)



De l'achat à la vente, la meilleure visibilité sur votre activité

De vos notes de frais à la facturation clients et fournisseurs, adoptez cette plateforme dédiée au secteur culturel. Besoin d'un comptable ? Nous vous mettons en relation avec un cabinet partenaire, dédié au secteur culturel.

[EN SAVOIR PLUS](#)



Le recrutement, selon vos critères

La première plateforme de recrutement avec une recherche avancée, dédiée au secteur culturel. Postez vos annonces et cherchez de nouveaux profils parmi des milliers d'inscrits pour embaucher votre prochaine perle rare.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Sommaire

INTRODUCTION	1
1. Bien choisir sa structure juridique	2
2. Monter et administrer une compagnie	5
3. Continuer sa formation sur le sujet	10
A. Social	11
B. Comptabilité	13
C. Assurance	15
4. Quelques clients que nous accompagnons au quotidien	16

INTRODUCTION

Le spectacle vivant est assurément un secteur d'activité particulier. La diversité des sujets auxquels on est confronté dans ce secteur en fait un domaine d'activité complexe et varié.

Varié : Un administrateur de spectacles doit bien sûr gérer de l'humain. Les relations avec les salariés, qu'ils soient artistes ou techniciens ou encore administratifs, sont régulières et nécessitent une disponibilité de tous les instants. La législation sociale est donc son quotidien. Il doit maîtriser les questions liées au droit de la propriété intellectuelle, que ce soit lors des relations avec les sociétés d'auteur ou encore directement avec les auteurs. La négociation et la contractualisation des échanges avec les organisateurs, les co-producteurs, les salles... sont aussi des compétences nécessaires. Le suivi budgétaire et comptable, les finances et la fiscalité mais aussi parfois les relations publiques sans oublier la communication font partie également des sujets à traiter régulièrement.

Le spectacle vivant est complexe de par ses spécificités réglementaires. Deux exemples permettent de l'illustrer :

- Pour débiter l'activité, il faut obtenir une licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Cette autorisation préalable a évolué depuis 2019 mais demeure obligatoire et est soumise à des vérifications.
- Ensuite, tout le processus de la rémunération des intermittents du spectacle est très spécifique. Que ce soit le CDD dit "d'usage" qui est très encadré ou encore l'élaboration et le calcul des paies des artistes et des techniciens.

En résumé, notre secteur est riche d'une diversité d'activités dont le pilote administrateur est au centre.

Bien choisir sa structure juridique

La structure associative est omniprésente dans le secteur du spectacle vivant (20 000 associations sur près de 25 000 entreprises en tout). Pour autant, l'association est-elle la structure la plus adaptée pour créer une compagnie ?

La création d'entreprise se résume en fait à trois grandes possibilités : créer une société, une association ou développer son activité en tant qu'indépendant.

Comparaison rapide

	Société	Association	Entreprise individuelle
Objectif	But lucratif	But non lucratif	But lucratif
Nombre d'associés	1 minimum (pour l'EURL)	2 minimum (ou 6 si création en Alsace-Moselle)	1
Formalités : statuts	Rédaction de statuts encadrée par le droit commercial	La rédaction de statuts est libre	Pas de statut
Formalités : déclarations	Point d'entrée : Centre de Formalité des Entreprises	Déclaration auprès de la préfecture	Point d'entrée : Centre de formalité des entreprises
Capital minimum	Pas de capital imposé par les textes	Pas de capital imposé	Pas de capital imposé

Il y a bien sûr des particularités et des précisions :

- Il y a plusieurs catégories de sociétés (SA, SARL, SAS, SASU...);
- L'entreprise individuelle se décline aussi en EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée).

Comment choisir une structure juridique pour créer une compagnie ?

Revenons à la question centrale : comment choisir ?

Le premier critère est celui de l'objectif : but lucratif ou non ?

La lucrativité c'est la recherche d'un gain ou d'un profit. On connaît tous l'article 1er de la loi de 1901 : "L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices". Donc par définition, une association ne peut pas avoir de but lucratif.

Mais cette notion est plus complexe dans les cas des associations car la fiscalité s'invite dans le débat. En effet, derrière la non lucrativité, il y a le non assujettissement aux impôts commerciaux (TVA, IS, CET).

Plus précisément, une association peut tout à fait suivre un but autre que celui de partager des bénéfices mais être considérée comme étant lucrative par l'administration fiscale (voir [notre article](#) sur le sujet).

Mais un autre critère est à prendre en compte : celui de la situation des dirigeants.

Dans une société, les dirigeants (gérant, président, directeur général) ont un régime social, ils sont salariés ou non salariés. Ils peuvent avoir une rémunération (salaire, rémunération de gérant, dividendes...). Et ils peuvent même avoir, dans certains cas, une protection en cas de perte d'emploi (voir [notre article](#)).

Dans une association, les dirigeants de droit (ie les administrateurs) œuvrent en principe de manière bénévole. Il est possible de leur octroyer une rémunération mais c'est encadré et limité. Donc, créer une association et la diriger c'est une activité sans contrepartie financière. Bien sûr il peut y avoir un directeur, qui lui peut être salarié mais le directeur est recruté par l'association. Il n'est pas le fondateur.

Monter et administrer une compagnie

Une fois que vous avez créé votre compagnie professionnelle de théâtre, danse, cirque ou art de rue, que se passe-t-il ? Quelles sont les obligations quotidiennes ou mensuelles à avoir en tête pour rester dans les clous ?

Trouver un cabinet d'expertise comptable spécialisé pour les compagnies de théâtre pour vous accompagner au quotidien.

Il peut parfois être judicieux de trouver un cabinet d'expertise comptable avant même que votre entreprise existe juridiquement. Il pourra alors vous conseiller sur la structure légale (association, SARL, SCOP,...) à adopter selon votre projet et ses avantages.

Ensuite, il vous accompagnera tout au long de votre exercice comptable pour la tenue de votre comptabilité puis établira vos bilans, comptes de résultat et vos déclarations fiscales.

Au-delà de ses missions du quotidien, il sera un véritable atout pour vous conseiller lors de prises de décisions importantes pour votre entreprise.

Vous n'avez pas encore d'expert-comptable ? Nous pouvons vous mettre en relation avec [notre partenaire Comptalitik](#), le cabinet 100% digital et dédié au spectacle.

Définir son budget et ses besoins de financement

Le budget peut influencer sur les types de financement auxquels vous avez recours. Il vous faudra réaliser un calendrier prévisionnel de production et d'exploitation. Ajoutez des dates pour formaliser votre projet. Ainsi, mettez en lumière si vous devez chercher des co-productions, demander des subventions, créer des décors, partir en tournée ? Tous ces éléments vous permettront d'évaluer les charges et produits et d'élaborer votre budget prévisionnel.

Portez une attention particulière aux charges liées au personnel qui sont souvent les plus importantes. Salaires, cotisations patronales... cela s'additionne vite ! Pour estimer le coût de vos recrutements d'intermittents du spectacle, utilisez gratuitement [notre simulateur de bulletins de paie](#).

Souscrire un contrat d'assurance santé avant l'embauche des premiers salariés

La loi impose la couverture de tous les salariés de l'entreprise lorsqu'elle est de droit privé. Certains salariés sont dispensés de cette couverture. C'est notamment le cas des intermittents du spectacle.

Pour en savoir plus sur l'assurance santé vous pouvez consulter notre article [Mutuelle d'entreprise : quelles obligations pour les entreprises culturelles ?](#)

Si vous avez besoin d'une assurance santé pour vos salariés, [Movinmotion Assurance propose des contrats jusqu'à 25% moins cher à garanties équivalentes](#). La cerise sur le gâteau ? L'offre est dédiée aux conventions collectives du spectacle et Movinmotion Assurance s'occupe de résilier votre ancien contrat à votre place !

Recruter les premiers artistes, techniciens et autres salariés composant l'équipe de la compagnie

Tout seul on va plus vite, mais à plusieurs on va plus loin ! S'entourer des bonnes personnes est in-dis-pen-sa-ble. Le réseau est, bien sûr, un des moyens les plus privilégiés pour le recrutement dans le secteur culturel. Ce n'est pas le seul. Vous pouvez poster vos annonces sur des groupes facebook dédiés aux castings ou encore les poster sur [les sites de recherche d'emploi suivants](#).

Notre préféré ? C'est bien sûr l'annuaire [Movinmotion Talents](#) qui compte déjà plus de 25 000 profils de professionnels du secteur et qui vous permet de trouver votre perle rare grâce à une recherche multicritères (couleur de cheveux, logiciels utilisés, permis, disponibilité, etc !).

Affilier ma compagnie de théâtre aux caisses sociales et gérer les contrats et les paies de mes salariés

Pôle emploi, URSSAF, Audiens, Afdas, FNAS... Embaucher des salariés vous oblige à prévenir ces caisses sociales de votre activité imminente. envoyer une DPAE (déclaration préalable à l'embauche) 48h avant le début du contrat, signer ce dernier, éditer les bulletins de salaire, transmettre les déclarations sociales...

La gestion sociale regorge de spécificités pour le secteur culturel.

Movinmotion vous conseille d'externaliser votre gestion sociale. C'est ainsi que nous avons créé [Movinmotion Social](#). Avec un gestionnaire à vos côtés et une plateforme collaborative de saisie, divisez par dix le temps passé sur les embauches et la paie de vos salariés.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous référer au site du Ministère de la Culture : [Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste et comment en bénéficier ?](#)

Démarrer la phase de développement artistique du projet

Avant de le partager avec le public, il va vous falloir développer ce que vous allez présenter ! Il est temps de partir avec vos comédiens, danseurs ou tout autre artiste ou technicien impliqué dans cette phase de développement. C'est l'heure de la résidence !

Votre résidence d'artiste vous permet d'expérimenter votre "matière artistique" et de nouvelles formes de création.

Vendre mon spectacle et organiser sa diffusion

Vous avez votre spectacle, votre équipe, vos décors... mais où allez vous vous produire ? C'est l'étape de la diffusion de votre spectacle. Créez un dossier de présentation de l'œuvre pour mettre l'eau à la bouche des programmeurs et programmatrices ! Composez-le de textes mais aussi de photos ou de liens vers des vidéos (extraits déjà filmés sur scène, de répétitions, etc).

Pour ce qui est de contacter les programmeurs et programmatrices en question, nous vous conseillons de faire appel à un·e Chargé·e de diffusion directement. Cette personne, qui connaît bien le milieu ET votre projet artistique, pourra contacter les lieux qui vous correspondent. De même, grâce à son expérience, elle saura leur parler (vérifier les enjeux techniques, mettre en avant l'originalité de votre spectacle ou votre capacité à remplir la jauge, etc) et négocier la vente de votre spectacle.

Communiquer sur mon spectacle au grand public

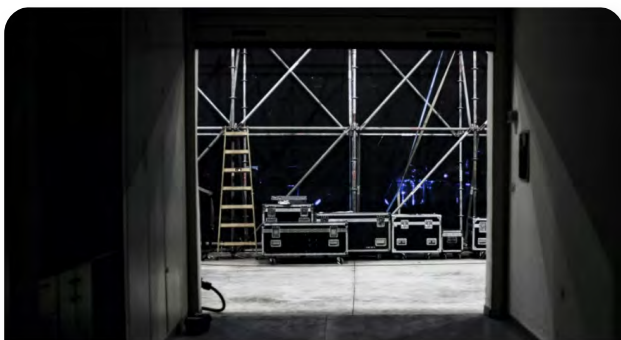
Le partage avec le public est au cœur de votre mission artistique (et de votre budget prévisionnel !). Activez les réseaux locaux : journaux régionaux pour la presse, des affiches et distribution de flyers dans les lieux fréquentés de la ville, la création d'événements sur les réseaux sociaux. Imaginez qui sera dans le public et ses habitudes : va-t-il au marché ? A la boulangerie ? Habite-t-elle dans le quartier ? Dans la ville voisine ? Est-elle dans des groupes dédiées aux activités de la ville sur Facebook ? Y a-t-il des enfants qui aimeraient ce spectacle ? Sont-ils dans une école où il est possible d'organiser des sorties scolaires

Comprendre votre public vous indiquera comment les toucher, mais aussi découvrir si vous n'avez pas de nouvelles cibles à exploiter !

Continuer sa formation sur le sujet

Il y a bien sûr de nombreux sujets à couvrir lorsque l'on crée sa compagnie, notamment en auto-formation : TVA, contrats, prévoyance, crédits d'impôts, etc.. Pour vous y accompagner, voici un recueil personnalisé de [nos articles de blog](#) qui pourraient vous intéresser.

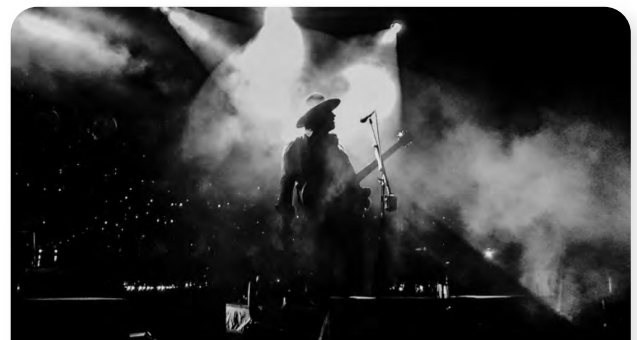
Commençons cette section avec nos articles les plus appréciés par nos lecteurs :



SOCIAL - 10 Mai 2019

Ce qu'il faut savoir pour employer des intermittents du spectacle

Ai-je le droit d'employer des intermittents du spectacle ? En pratique, comment embaucher des intermittents du spectacle ? Vous souhaitez employer des intermittents du spectacle mais vous ne savez [...]



INTERMITTENTS SOCIAL - 22 Avr 2019

Rémunération des artistes : Qu'est-ce qu'un cachet ?

Définition Le cachet est un mode de rémunération. On l'utilise pour l'embauche d'artistes en CDDU. C'est un mode de rémunération forfaitaire. Il ne représente pas nombre d'heures [...]



SOCIAL - 12 Avr 2017

CDD, CDDU... quels contrats pour les intermittents du spectacle ?

CDI, CDD, CDDU, beaucoup d'acronyme pour catégoriser tout simplement différentes temporalités au sein d'un contrat de travail. Comment embaucher un salarié en fonction du besoin de votre entreprise ? [...]



SOCIAL - 18 Juin 2021

Contrats dans le spectacle vivant : des outils spécifiques

Le secteur du spectacle vivant est particulier : il y a des spécificités dans tous les domaines réglementaires. En droit social, sur l'activité d'entrepreneur de spectacle, en fiscalité, en [...]



INTERMITTENTS SOCIAL - 9 Avr 2019

Les Congés Spectacles : décryptés et expliqués

Si le système des congés payés paraît clair pour les salariés permanents*, la spécificité de l'intermittence emporte un dispositif différent. En effet, le caractère aléatoire de l'emploi [...]



SOCIAL - 26 Juil 2019

La réforme de la licence d'entrepreneur du spectacle

C'est un sésame obligatoire pour toutes les entreprises de spectacle vivant. Plus spécifiquement, toutes les entreprises ayant pour activité principale la production, la diffusion ou l'exploitation [...]



SOCIAL - 16 Jan 2018

Metteurs en scène : précision des conditions de travail dans la branche du spectacle vivant privé

Depuis la création de la convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090), la fonction de metteur en scène est identifiée dans les classifications des emplois [...]



SOCIAL - 7 Août 2019

Quelles conséquences après l'annulation d'un événement ?

La saison des festivals bat son plein et avec elle, malheureusement, son lot d'annulations. Quelles sont vos responsabilités si votre événement est annulé ? Quelles sont [...]



SOCIAL - 4 Août 2015

Rémunérer les répétitions dans le Spectacle Vivant

Comment rémunérer les répétitions des artistes dans le spectacle vivant ? En cachets ? En heures ? En services ? La première étape consiste à identifier précisément quelle Convention collective [...]



SOCIAL - 2 Oct 2018

Droit d'auteur : quelques fondamentaux

Le droit d'auteur, où le situer dans le code de la propriété intellectuelle ? Tout d'abord, il est régi, en France, par la loi du 11 mars 1957, codifiée depuis dans le code de la propriété [...]

COMPTABILITÉ



COMPTABILITÉ - 11 Déc 2020

Les obligations pour éditer et traiter vos devis et factures de vente

Lorsque vous vendez un produit ou une prestation de service, votre client vous demandera vraisemblablement un devis. Après la prestation, vous devrez également lui fournir une facture. Mais quelles [...]



COMPTABILITÉ - 15 Oct 2020

La comptabilité analytique

La comptabilité analytique, qu'est ce que c'est ? Il arrive parfois que l'administrateur de production (pour un projet audiovisuel ou un spectacle, par exemple) et le comptable traitent [...]



COMPTABILITÉ - 15 Oct 2020

Les obligations à respecter pour vos notes de frais

Le remboursement au salarié de frais d'entreprise ou de ses frais professionnels doit être effectué en bonne et due forme. La seule exception étant lorsque ces derniers ne font pas l'objet d'une [...]



COMPTABILITÉ - 9 Août 2017

Association et impôts : dans quels cas faut-il payer la TVA ? l'impôt sur les sociétés ? etc

Si je m'occupe d'une association, qu'en est-il de la TVA ? C'est une bonne question mais elle est incomplète. La question ne doit pas seulement porter sur la TVA mais sur l'ensemble [...]



COMPTABILITE - 25 Juin 2021

TVA dans le spectacle vivant : tous les taux imaginables, ou presque

La production de spectacles est une activité commerciale (article L.110-1 du code de commerce). Dès lors, par principe, le spectacle vivant est assujéti à la TVA. Soit, mais à quel taux ? Au préalable, [...]



COMPTABILITE - 10 Fév 2021

Le crédit d'impôt spectacles vivants musicaux

Qui peut bénéficier du crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ? Toutes les entreprises exerçant l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant, plus précisément pour les réalisations [...]



COMPTABILITE - 10 Fév 2021

Le crédit d'impôt théâtre

Qui peut bénéficier du crédit d'impôt théâtre ? Toutes les entreprises exerçant l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant, plus précisément pour les représentations théâtrales [...]

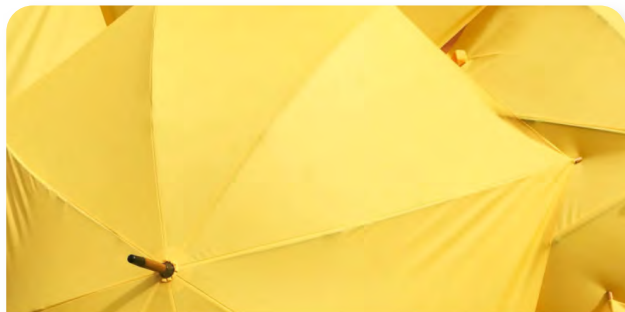


COMPTABILITE - 14 Juin 2021

Comment choisir la date de clôture de l'exercice comptable de votre structure ?

La date de clôture de l'exercice comptable En général, la date de clôture de l'exercice comptable coïncide avec l'année civile, mais ça n'est pas une obligation. Il est tout à fait [...]

ASSURANCE



ASSURANCE SOCIAL - 27 Juil 2020

Prévoyance : quelles obligations pour les entreprises ?

La prévoyance d'entreprise, ce sont les garanties prévues par le contrat souscrit par l'entreprise, dans le but de bénéficier des salariés, au titre de l'arrêt de travail, de l'invalidité, [...]



ASSURANCE SOCIAL - 27 Juil 2020

Prévoyance, complémentaire santé, mutuelle : Comprendre (enfin) l'assurance de personnes dans le secteur culturel

Pour comprendre le sujet, il faut commencer par le vocabulaire. Voici donc quelques définitions pour comprendre ce qu'on l'on appelle couramment « mutuelle » dans le secteur culturel [...]



ASSURANCE SOCIAL - 27 Juil 2020

Mutuelle d'entreprise : quelles obligations pour les entreprises culturelles ?

En premier lieu, commençons par un petit rappel. Entreprises culturelles ou non, le terme mutuelle, bien qu'utilisé couramment, ne désigne pas les garanties complémentaire santé mais une structure [...]



ASSURANCE - 12 Jan 2018

Tout comprendre sur la mutuelle d'entreprise

Depuis 2016, les salariés doivent bénéficier d'une mutuelle via l'entreprise dans laquelle il travaille. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Qu'entend-on par mutuelle, que signifie bénéficier [...]

Et si on laissait les chiffres parler pour nous ?

100 000

Technicien·ne·s et artistes
inscrit·e·s

2 000

Entreprises et associations
culturelles clientes

Quelques clients que nous accompagnons au quotidien

arte

CASINO DE PARIS

webedia.

FOLIES BERGERE

UNIVERSAL
UNIVERSAL MUSIC GROUP

BATACLAN

PUBLIC
SENAT

ROY
MUSIC

cfrt

HKCORP

TSF

EN SAVOIR PLUS SUR MOVINMOTION

Pour plus d'informations, vous
pouvez nous retrouver sur
www.movinmotion.com